



14 juin 2021

CIRCULAIRE CTOI 2021-28

Madame/Monsieur

LISTE DES NAVIRES INN DE LA CTOI — JUIN 2021

Conformément au Paragraphe 29 de la Résolution CTOI 18/03 *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans la zone de compétence de la CTOI*, je souhaiterais informer les CPC que la Liste des navires INN de la CTOI, approuvée à la 25^{ème} Session de la Commission, au mois de juin 2021, a été publiée sur le site web de la CTOI. La Liste des navires INN peut être téléchargée à partir du lien suivant: [Cliquer ici](#).

Cordialement

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes:

- Aucune

Destinataires

Parties contractantes de la CTOI: Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Erythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép Islamique d'), Japon, Kenya, Rép de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalia, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes:** Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales et non-gouvernementales.** **Président de la CTOI.** **Copie à:** Siège de la FAO, Représentants de la FAO dans les CPC, Secrétariat de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), Secrétariat de la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT), Secrétariat de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), Secrétariat de l'Organisation pour les pêcheries de l'Atlantique Sud-Est (SEAFO), Secrétariat de l'Accord relatif aux pêches du sud de l'océan Indien (SIOFA), Secrétariat de l'Organisation régionale de gestion de la pêche du Pacifique Sud (SPRFMO) et la Secrétariat de Commission de la pêche dans le Pacifique central et occidental (WCPFC).

Ce message a été transmis par courriel uniquement